

Dispositions d'ordre financier

Du fait de ce statut scolaire, le stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération de la part de l'entreprise. Une gratification peut toutefois lui être versée. Si le montant de cette gratification ne dépasse pas 30% du SMIC, avantage en nature compris, aucune cotisation sociale n'est due.

- | | | | |
|----|--|-----|-----|
| 1. | HEBERGEMENT | oui | non |
| 2. | RESTAURATION | oui | non |
| 3. | TRANSPORT | oui | non |
| 4. | ASSURANCES : (préciser la compagnie, la commune de l'agence et le numéro de la police d'assurance) | | |

- pour l'établissement d'enseignement : GROUPAMA contrat n° 2000
- pour l'entreprise d'accueil :

Article 16

Un exemplaire de la présente convention est remis, après signature, du chef d'entreprise et du chef d'établissement d'enseignement, à l'élève et/ou son représentant légal ainsi qu'au maître de stage et au professeur coordonnateur de l'équipe pédagogique ou son représentant.

Fait à Davayé le 10 octobre 2014
(en trois exemplaires)

<p>Cachet et signature du Chef d'Entreprise</p>  <p>Visa du maître de stage (s'il est distinct du chef d'entreprise)</p> <p>DOMAINE A.F. GROS Adresse : LA GARELLE Grande Rue 21630 POMMARD</p>	<p>Signature du représentant légal du stagiaire ou le stagiaire s'il est majeur</p> 	<p>Cachet et signature du chef d'établissement d'enseignement</p> <p>Laurent GOUTTEBARON</p>
---	--	--

Tel. : 03 80 22 81 85 - Fax : 03 80 24 03 26

Dispositions d'ordre financier

Du fait de ce statut scolaire, le stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération de la part de l'entreprise. Une gratification peut toutefois lui être versée. Si le montant de cette gratification ne dépasse pas 30% du SMIC, avantage en nature compris, aucune cotisation sociale n'est due.



- | | | | |
|----|--|-----|-----|
| 1. | HEBERGEMENT | oui | non |
| 2. | RESTAURATION | oui | non |
| 3. | TRANSPORT | oui | non |
| 4. | ASSURANCES : (préciser la compagnie, la commune de l'agence et le numéro de la police d'assurance) | | |

- pour l'établissement d'enseignement : GROUPAMA contrat n° 2000
- pour l'entreprise d'accueil :

Article 16

Un exemplaire de la présente convention est remis, après signature, du chef d'entreprise et du chef d'établissement d'enseignement, à l'élève et/ou son représentant légal ainsi qu'au maître de stage et au professeur coordonnateur de l'équipe pédagogique ou son représentant.

Fait à Davayé le 10 octobre 2014
(en trois exemplaires)

Cachet et signature du Chef d'Entreprise	Signature du représentant légal du stagiaire ou le stagiaire s'il est majeur	Cachet et signature du chef d'établissement d'enseignement
 Visa du maître de stage (s'il est distinct du chef d'entreprise) DOMAINE A.F. GROB Adresse : LA GARELLE Grande Rue 21630 POMMARD Tél. : 03 80 22 01 06 - Fax : 03 80 24 03 16		Laurent GOUTTEBARON